ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RFF

Question écrite n° 99818

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'état des infrastructures, dont l'entretien a été négligé voire abandonné depuis plus de vingt ans, et qui pénalise fortement la capacité de la SNCF à assurer un service public digne de ce nom. Ce handicap est encore plus lourd en Auvergne où des lignes plus que centenaires n'ont jamais bénéficié de travaux de renouvellement à l'exception de quelques rajouts ou remplacements (ballast, rails, traverses). Certaines liaisons comme celle qui relie Le Puy à Clermont-Ferrand sont dans un tel état de délabrement qu'on y roule moins vite qu'en 1948. Pour répondre à cette situation tout en assurant la sécurité, la SNCF a fait le choix de réduire la vitesse des circulations plutôt qu'investir pour remettre les infrastructures en état. A titre d'exemple, il faut désormais 25 minutes de plus pour se rendre de Laqueuille à Clermont-Ferrand. Ainsi, à elle seule, la région Auvergne cumule 10 % des ralentissements nationaux. Hormis la ligne Clermont-Ferrand - Paris, l'ensemble du réseau auvergnat est condamné à court terme si les investissements nécessaires ne sont pas réalisés dans les toutes prochaines années. Le conseil régional d'Auvergne, qui a fait le choix de renouveler massivement les rames TER tout en promouvant une tarification sociale pour les plus démunis, risque de faire l'amer constat que ce matériel roulant flambant neuf est contraint de rouler moins vite que le précédent du fait de la multiplication de ces ralentissements. Dans ces conditions, la qualité du service risque d'en subir les conséquences, mettant ainsi en cause la fréquentation des voyageurs pourtant en hausse de 6 % depuis la régionalisation. Il est donc indispensable et urgent que l'État s'engage et donne à RFF les moyens nécessaires à la rénovation du réseau. Il lui demande s'il est prêt à débloquer les crédits indispensables et à mettre un terme à la pression qui pèse sur les conseils régionaux, lesquels sont sans cesse sollicités pour suppléer les désengagements de l'État. Au vu des atouts environnementaux, territoriaux et sécuritaires qui sont ceux du transport ferroviaire, André Chassaigne demande à M. le ministre de donner une priorité absolue à cette remise à niveau de notre réseau. Il lui demande quelle action il compte entreprendre pour que soit pris en compte l'intérêt vital à court terme de ces investissements pour l'ensemble des voies ferrées en Auvergne et dans le Massif central.

Données clés

Auteur : M. André Chassaigne
Circonscription : Puy-de-Dôme (5e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 99818
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7250